

## Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 13 juin 2023

Délibération n° 067-2023

Point 03.16

### **Point 03.16. de l'ordre du jour**

#### **Calendriers dérogatoires – Faculté des sciences sociales**

##### **EXPOSE DES MOTIFS**

La Faculté des sciences sociales sollicite les dérogations suivantes :

##### **Demande 1 Institut de démographie**

**Formation concernée :** Master Mention Démographie, 1ère année

**Motif de la demande :** les étudiants de la formation doivent réaliser un mémoire ou un stage d'au moins 6 semaines accompagné d'un rapport de stage. Les deux font l'objet d'une soutenance. Pour celles et ceux qui s'orientent vers un mémoire, la période estivale leur permet de se consacrer plus efficacement à sa rédaction ; les enseignements ayant lieu jusqu'à la fin du mois de mai. Quant aux étudiants qui choisissent de faire un stage, nombreux sont celles et ceux qui terminent après le mois de juin ; la période estivale leur permet alors de prendre le recul nécessaire pour rédiger le rapport faisant l'objet d'un retour réflexif. Aussi, dans les deux cas, il est préférable que la soutenance ait lieu au début du mois de septembre, mais avant le début des enseignements de la deuxième année du master.

**Calendrier demandé :** Date limite Jury S2 - 13 septembre 2024

**Formation concernée :** Master Mention Démographie, 1ère année

**Motif de la demande :** les étudiants de la formation doivent réaliser un mémoire ou un stage d'au moins 6 semaines accompagné d'un rapport de stage. Les deux font l'objet d'une soutenance. Pour celles et ceux qui s'orientent vers un mémoire, la période estivale leur permet de se consacrer plus efficacement à sa rédaction; les enseignements ayant lieu jusqu'à la fin du mois de mai. Quant aux étudiants qui choisissent de faire un stage, nombreux sont celles et ceux qui terminent après le mois de juin ; la période estivale leur permet alors de prendre le recul nécessaire pour rédiger le rapport faisant l'objet d'un retour réflexif. Aussi, dans les deux cas, il est préférable que la soutenance ait lieu au début du mois de septembre, mais avant le début des enseignements de la deuxième année du master.

**Calendrier demandé :** Date limite Jury S2 - 20 septembre 2024

##### **Demande 2 institut d'Ethnologie**

L'Institut d'ethnologie a formulé les demandes de dérogations suivantes :

- Jury de rattrapage L3 et Master: vendredi 5 juillet 2024
- Jury de M2 : vendredi 27 septembre 2024
- Jury de M2 : vendredi 13 décembre 2024

Ces dérogations permettront aux étudiants en ethnologie d'achever leurs travaux de terrain ou de stage et de pouvoir soutenir dans les meilleurs conditions leurs mémoires.

##### **Demande 3 Licence 2 et 3 Sciences pour la Santé**

Les responsables pédagogiques de la Licence sciences pour la santé ont formulé la demande de débiter les enseignements du 2ème semestre dès le 22 janvier 2024, afin de pouvoir tenir ensuite les jurys à temps. En effet, la particularité de cette licence pluridisciplinaire doit également se caler avec les calendriers des autres composantes partenaires notamment compte-tenu du calendrier de la Faculté de médecine.

#### **Demande 4 institut d'urbanisme ( IUAR)**

Les responsables pédagogiques et la direction de l'institut d'urbanisme ont formulé la demande de débiter les enseignements du 2ème semestre dès le 22 janvier 2024 pour les formations en DEUST médiations citoyennes ainsi que la Licence professionnelle et le Master VES;

En effet, la possibilité de démarrer le 2ème semestre le 22/01/2024 permettra de caler les enseignements en fonction des contraintes spécifiques liés aux formations de l'IUAR, à savoir les périodes de stage des étudiants qui doivent s'effectuer entre avril mai et juin 2024

#### **Délibération**

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte les **calendriers dérogatoires de la Faculté des sciences sociales**

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	30
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	3
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- Faculté des sciences sociales

Fait à Strasbourg, le 14 juin 2023

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljau

## Demandes de dérogations du calendrier universitaire 2023-24 Faculté des sciences sociales

### Demande 1 Institut de démographie

**Formation concernée :** Master Mention Démographie, 1<sup>ère</sup> année

**Motif de la demande :** les étudiantes et les étudiants de la formation doivent réaliser un mémoire ou un stage d'au moins 6 semaines accompagné d'un rapport de stage. Les deux font l'objet d'une soutenance. Pour celles et ceux qui s'orientent vers un mémoire, la période estivale leur permet de se consacrer plus efficacement à sa rédaction ; les enseignements ayant lieu jusqu'à la fin du mois de mai. Quant aux étudiantes et étudiants qui choisissent de faire un stage, nombreux sont celles et ceux qui terminent après le mois de juin ; la période estivale leur permet alors de prendre le recul nécessaire pour rédiger le rapport faisant l'objet d'un retour réflexif. Aussi, dans les deux cas, il est préférable que la soutenance ait lieu au début du mois de septembre, mais avant le début des enseignements de la deuxième année du master.

**Calendrier demandé :** Date limite Jury S2 - 13 septembre 2024

**Formation concernée :** Master Mention Démographie, 1<sup>ère</sup> année

**Motif de la demande :** les étudiantes et les étudiants de la formation doivent réaliser un mémoire ou un stage d'au moins 6 semaines accompagné d'un rapport de stage. Les deux font l'objet d'une soutenance. Pour celles et ceux qui s'orientent vers un mémoire, la période estivale leur permet de se consacrer plus efficacement à sa rédaction ; les enseignements ayant lieu jusqu'à la fin du mois de mai. Quant aux étudiantes et étudiants qui choisissent de faire un stage, nombreux sont celles et ceux qui terminent après le mois de juin ; la période estivale leur permet alors de prendre le recul nécessaire pour rédiger le rapport faisant l'objet d'un retour réflexif. Aussi, dans les deux cas, il est préférable que la soutenance ait lieu au début du mois de septembre, mais avant le début des enseignements de la deuxième année du master.

**Calendrier demandé :** Date limite Jury S2 - 20 septembre 2024

### Demande 2 institut d'Ethnologie

L'Institut d'ethnologie a formulé les demandes de dérogations suivantes :

- Jury de rattrapage L3 et Master : vendredi 5 juillet 2024
- Jury de M2 : vendredi 27 septembre 2024
- Jury de M2 : vendredi 13 décembre 2024

Ces dérogations permettront aux étudiant.e.s ethnologues d'achever leurs travaux de terrain ou de stage et de pouvoir soutenir dans les meilleures conditions leurs mémoires.

### Demande 3 Licence 2 et 3 Sciences pour la Santé

Les responsables pédagogiques de la Licence sciences pour la santé ont formulé la demande de débiter les enseignements du 2<sup>ème</sup> semestre dès le 22 janvier 2024, afin de pouvoir tenir ensuite les jurys à temps.

En effet, la particularité de cette licence pluridisciplinaire doit également se caler avec les calendriers des autres composantes partenaires notamment compte-tenu du calendrier de la Faculté de médecine.

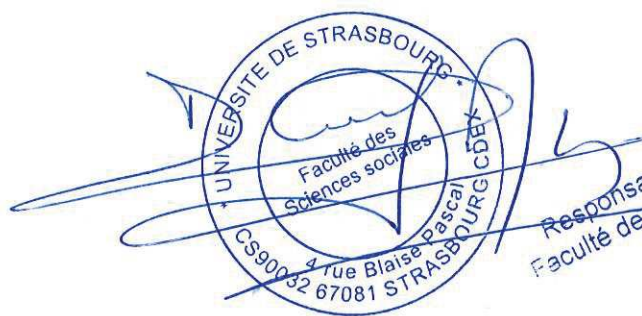
#### **Demande 4 institut d'urbanisme ( IUAR)**

Les responsables pédagogiques et la direction de l'institut d'urbanisme ont formulé la demande de débiter les enseignements du 2ème semestre dès le 22 janvier 2024 pour les formations en DEUST médiations citoyennes ainsi que la Licence professionnelle et le Master VES ;

En effet, la possibilité de démarrer le 2ème semestre le 22/01/2024 permettra de caler les enseignements en fonction des contraintes spécifiques liés aux formations de l'IUAR, à savoir les périodes de stage des étudiants qui doivent s'effectuer entre avril mai et juin 2024.

**Toutes ces demandes de dérogations ont été votées et adoptées à l'unanimité par les membres du conseil de composante.**

Votes attestés



Responsable Administratif  
Faculté des Sciences Sociales

Jean-René GNAGNAPREGASSIN